

Un plan pour regagner des terres agricoles

Après trois ans de travaux et de concertation active, le plan de reconquête agricole entre dans sa phase opérationnelle. Son objectif est de mobiliser 10 000 hectares d'ici 2030.

Préparer l'avenir agricole du Var, c'est l'enjeu majeur du plan de conquête et reconquête agricoles, amorcé en 2018 par les services de la chambre d'agriculture (CA) du Var et de l'État. Si la crise sanitaire lui a fait prendre quelques mois de retard, il entre néanmoins dans sa phase opérationnelle.

Plusieurs objectifs sont poursuivis : développer le potentiel de production, concilier les projets de reconquête agricole avec les enjeux environnementaux, valoriser l'agriculture dans ses multiples fonctions (nouricière, paysagère, identité territoriale, cadre de vie, biodiversité...) et enfin comme outil de lutte contre les incendies.

Besoin de 10 000 ha en 2030

« Le plan vise à répondre à la situation propre du Var, avec des surfaces agricoles à la baisse en raison de l'artificialisation des sols, l'urbanisme, alors que des filières très performantes et prospères ont besoin de visibilité

et de perspectives pour se développer et répondre aux besoins du marché. Nous devons faciliter les choses, mettre en place de l'information et quelques accompagnements financiers » a précisé le préfet Evence Richard, lors du comité de pilotage restreint réuni ce vendredi à Toulon et suivi en visioconférence.

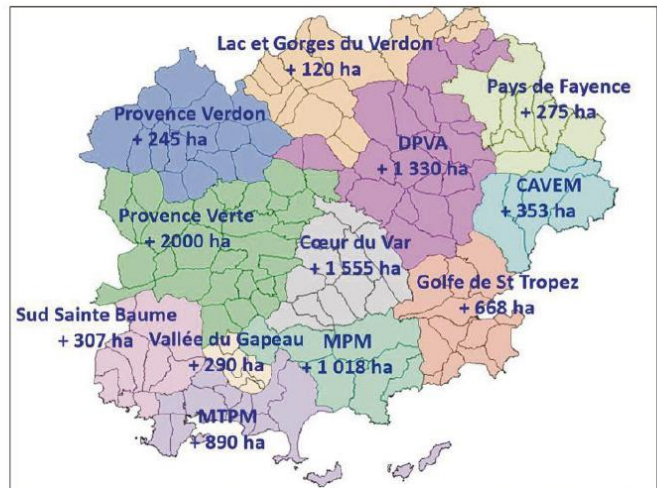
Les besoins de la profession sont estimés à 10 000 hectares, à l'horizon 2030.

Lier écologie et agriculture

Le département a des réserves, identifiées : Les parcelles en friches à remettre en culture représentent le gisement prioritaire, les terrains gagnés par la forêt suite à la déprise agricole venant en complément. « La démarche vise à recenser les possibilités et à mettre en place des moyens pour y parvenir » a souligné le représentant de l'État. Il a cité l'exemple des défrichements, soumis à des autorisations, qui ne sont pas forcément accordés. La députée Sereine Maubor-

gne, impliquée sur ce sujet, pourrait proposer des évolutions législatives. « On a réfléchi à tous les leviers qu'on avait et tout ce qui fonctionnait bien. Aujourd'hui, on veut que l'écologie et l'agriculture soient dans la même démarche ». Sylvain Aude-mard, vice-président de la CA, a rappelé qu'avec les plans alimentaires territoriaux sur le maraîchage on veut favoriser l'installation sur de la friche agricole. Et grâce à l'irrigation, sur laquelle le conseil régional nous aide, on va retrouver des filières qu'on a perdues dans le Var, comme l'arboriculture ». Et Fabienne Joly, présidente de la chambre d'ajouter : « Nous menons ces deux dossiers, l'eau et l'installation pure, conjointement ».

La crise sanitaire conforte les agriculteurs dans leur démarche, car avec le confinement, la demande de produits en circuit court a progressé. Tout comme celle d'une agriculture plus respectueuse de l'homme et de l'environnement.



Ci-dessus, les objectifs chiffrés pour chaque intercommunalité. Différentes pistes sont envisagées selon le territoire. (Doc chambre d'agriculture du Var)

Quatre axes de travail

Le plan d'action se décline en quatre axes. Le premier est de fournir des outils d'aide à la décision. Cela va passer par un support de communication et par un géoportail, accessible à tous, qui contiendra toutes les informations sur les parcelles (zone inondable, espèces à protéger, intérêt agronomique, etc.). Un programme d'information et de formation sur les outils réglementaires, comme la procédure de mise en valeur des terres incultes est déjà

mis en œuvre. « La première session, programmée en juin est complète. Cela démontre les besoins », a indiqué Fanny Alibert, du service foncier de la chambre. Un autre programme d'information formation est prévu sur les procédures de défrichement « pour que les dossiers soient bien montés ». Enfin, un guide proposera des solutions pour concilier les enjeux agricoles et environnementaux.

Le deuxième axe est la mise en place de politiques terri-

toriales, avec des plans offensifs dans les territoires. Douze intercommunalités ont déjà identifié leurs objectifs en termes de surfaces, de filières, et de priorités (plan alimentaire, création de hameaux agricoles, défense contre l'incendie, etc). Le troisième axe concerne les dispositifs financiers. Des discussions sont prévues avec les banques pour obtenir des paiements différés pour les prêts relatifs à la reconquête agricole afin de décaler les charges. Des

aides au financement seront sollicitées aussi auprès des collectivités pour aider à la remise en culture de foncier à potentiel. Enfin le dernier axe décline des solutions innovantes adaptées à ce contexte. Comme une bourse foncière forestière pour mettre en relation les propriétaires d'espaces forestiers à potentiel agricole et les agriculteurs, ou une approche collective des démarches de défrichement.

Repères

■ **12 %** : C'est la surface occupée par les espaces agricoles du Var. 12 % sont aussi occupés par l'urbanisation et 76 % par des espaces naturels (source Agreste 2018).

■ **10 000 hectares** : C'est la surface de terres agricoles à reconquérir à l'horizon 2030, ce qui représente 8 % de l'espace agricole perdu depuis 1960 et 15 % de la surface agricole utile.

■ **12** : C'est le nombre de plans d'actions anti-friches dans le département, il correspond aux intercommunalités. L'objectif de reconquête le plus élevé dans un territoire est de 2000 ha, en Provence Verte.

Cœur du Var veut mobiliser 1 555 ha, Dracénie Provence Verdon 1 330 ha, Méditerranée Porte des Maures 1 018 ha, Toulon Provence Méditerranée 890 ha, golfe de Saint-Tropez 845 ha, Var Estérel Méditerranée 353 ha, Sud Sainte Baume 307 ha, Pays de Fayence 275 ha, Vallée du Gapeau 290 ha, Provence Verdon 245 ha, Lacs et Gorges du Verdon 120 ha.

■ **14** : C'est le nombre de filières agricoles présentes dans le département concernées par le plan de reconquête foncière.

■ **2018** : C'est l'année de naissance du plan, signé par le préfet et le président de la chambre d'agriculture.

Un long processus

Le service foncier de la chambre d'agriculture, mené par Fanny Alibert et son équipe⁽¹⁾, travaille depuis trois ans sur ce dossier. Dix mois d'enquête ont été nécessaires auprès des quatorze filières du département pour évaluer et caractériser leurs besoins en foncier. Des réunions et ateliers de travail se sont ensuite déroulés avec les différents acteurs (chambre d'agriculture, services de

l'État, intercommunalités, parcs naturels, syndicats mixtes, conseils départemental et régional, représentants forestiers, représentants et syndicats de la profession agricole, Safer, parlementaires, association des maires du Var, notaires, etc.) pour identifier les terres à conquérir ou reconquérir, et trouver des solutions pour y parvenir. « Toutes les

intercommunalités se sont impliquées, les communes et les agriculteurs ont construit des choses ensemble » souligne Fanny Alibert. Unique en France, la démarche impulsée dans le Var est citée en exemple. Cette méthode va être déployée à l'échelon de la Région dans un premier temps.

1. Avec Emmanuelle Lan, Stéphane Vinçon, Manon Miraglio, Théo Satta, Mounia Akhazane et Christine Pourrière.



Les friches agricoles sont ciblées en priorité.